



Dispositif pénibilité mobilisons-nous !

Les propositions pour mieux prendre en compte la pénibilité au travail des salarié-es du privé viennent d'être présentées. Annoncées comme une grande avancée par le Gouvernement dans sa proposition de loi « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites », elles sont très éloignées des revendications que porte la CGT d'une réelle reconnaissance et d'un dispositif efficace et juste.

Que propose le Gouvernement ?

Les salarié-es du privé auront à partir de 2015 un compte personnel de prévention de la pénibilité dans lequel des points seront attribués, lors d'expositions à des risques professionnels. Les barèmes et seuils seront fixés par des décrets postérieurs à la loi... Le salarié pourra utiliser ses points pour faire une formation (payée aux dépens de sa santé) afin d'accéder à un emploi moins pénible. Il pourra également demander à son employeur de bénéficier d'une réduction de sa durée de travail fixée par un décret... (dispositif que l'employeur pourra refuser pour raisons économiques !).

Des majorations pourront permettre aux salarié-es les plus exposé-es tout au long de leur carrière de partir à la retraite à 60 ans. Ce dispositif, très insuffisant, n'est pas applicable aux emplois régis par le droit public ! De nombreux agents contractuels de la Fonction publique, comme tous les médecins des hôpitaux (qui sont des contractuels de droit public) seront donc exclus de ce dispositif.

C'est une véritable régression par rapport à la catégorie active de la Fonction publique.

La Fédération santé action sociale CGT revendique un départ anticipé pour tous les salarié-es du public et du privé qui font des travaux pénibles (horaires postés, nuits, charges lourdes, produits dangereux ...).

Rien non plus pour les infirmier-es hospitalières et les agents qui font des travaux pénibles dans la Fonction publique... En 2010, le gouvernement Sarkozy, dans un odieux marchandage « un tout petit plus de salaire contre la possibilité de départ anticipé », a supprimé la reconnaissance de la pénibilité de la profession infirmière qui travaille en horaires postés, de nuit, porte des charges lourdes...

Les départs prématurés à la retraite pour invalidité sont importants, les cancers du sein plus fréquents chez les infirmières qui travaillent la nuit (étude INSERM)...

Pourtant, en 2012, sollicitées par la CGT, la Ministre de la santé Marisol TOURAINE et la Ministre de la Fonction publique avaient renvoyé au rendez-vous 2013 le dossier de la reconnaissance de la pénibilité des infirmier-es de la Fonction publique hospitalière.

La Fédération Santé et Action sociale CGT demande au gouvernement de tenir ses promesses. Il doit immédiatement ouvrir une négociation pour une réelle prise en compte de la pénibilité de tous les agent-e-s qui font des travaux pénibles.

Les parlementaires doivent abroger l'article 37 de la loi « portant rénovation du dialogue social dans la Fonction publique », qui a supprimé la catégorie active à la profession infirmière et à d'autres professions para-médicales afin de les rétablir dans leur droit.

Les mesures concernant la reconnaissance de la pénibilité dans la réforme des retraites, en discussion au Parlement, sont annoncées comme une grande avancée par le Gouvernement dans sa proposition de loi « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ». Pourtant ces propositions sont très éloignées d'une réelle reconnaissance et d'un dispositif efficace et juste. Par ailleurs, elles ne concernent que les salarié-es du secteur privé ou les agents de droit privé de la Fonction publique, laissant de côté les contractuel-les de droit public, les médecins, la profession infirmière hospitalière, et les agents qui font des travaux pénibles dans la Fonction publique... !

En 2010, le gouvernement Sarkozy, dans un odieux marchandage « un tout petit peu plus de salaire contre la possibilité d'un départ anticipé », a supprimé par la loi la catégorie active à la profession infirmière, qui travaille en horaires postés, de nuit, porte des charges lourdes...

Les départs prématurés à la retraite pour invalidité sont importants, les cancers du sein plus fréquents chez les infirmières qui travaillent la nuit (étude INSERM) ...

Les ministres de la santé et de la Fonction publique ont renvoyé en 2012, au rendez-vous retraites de 2013, le dossier de la reconnaissance de la pénibilité des infirmier-es hospitalières.

Nous leur demandons de tenir leur promesse, et de rétablir la profession infirmière en catégorie active, avec une bonification de 1 an tous les 4 ans, pour pouvoir bénéficier d'un départ anticipé avec une retraite entière.

Ce dispositif doit être étendu à toutes et tous les salarié-es et agent-es qui font des travaux pénibles de la santé et de l'action sociale : c'est une mesure de justice sociale.



La CGT appelle tous les salarié-e-s à se mobiliser en faisant grève et en participant massivement aux manifestations qui auront lieu dans tout le pays !

MERCREDI 22 JANVIER 2020

à 12H00

**Rassemblement devant la CNAV
(Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
15 rue Louis Jouhanneau 37100 TOURS**

JEUDI 23 JANVIER 2020

à 18H00

**Retraite aux flambeaux
Place Jean Jaurès à TOURS**

VENDREDI 24 JANVIER 2020

à 15H00

**Grève et manifestation
Place de la Liberté à TOURS**

RETRAITE DES HOSPITALIER-S
Signez toutes et tous la pétition !

La Fédération santé action sociale met à la disposition des salarié-es la pétition disponible en ligne sur le site www.sante.cgt.fr que nous remettrons à la ministre de la santé .

Nous, personnels hospitaliers :

- Refusons la remise en cause du départ en retraite en catégorie active pour certain-es d'entre nous, notamment pour les auxiliaires de puériculture qui travaillent en crèches hospitalières,
- Exigeons la garantie de nos droits tels que définis dans le statut de la Fonction publique hospitalière, c'est-à-dire le maintien de la reconnaissance de la catégorie active avec une bonification d'un trimestre cotisé par année d'exposition aux travaux pénibles pour bénéficier d'un départ anticipé avec une retraite pleine et entière.